

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVANT-PROPOS

En juin 2021, le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a adopté son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030. Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants de la LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin d'encourager la participation citoyenne sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR. La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à formuler des commentaires relativement au projet de PGMR révisé. Deux consultations se sont tenues les 29 septembre et 6 octobre 2022.

Un comité de révision du PGMR a été mandaté par le Conseil de la MRC afin d'effectuer la révision du PGMR, incluant la tenue des consultations publiques.

Les membres de ce comité ont pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés, écouté les avis et propos formulés par les citoyens et les différents acteurs lors des assemblées publiques et se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propositions qui ont été formulées lors des assemblées.

PROCÉDURE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du comité de révision du PGMR ont été mandatés par le Conseil de la MRC pour réviser le PGMR et effectuer deux consultations publiques.

Membres du comité de révision du projet de PGMR :

- M. Sylvain Dupuis, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel;
- M. Gilles Salvas, conseiller régional (Municipalité de Saint-Robert);
- M. Michel Aucoin, conseiller régional (Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel);
- M. Denis Benoit, conseiller régional (Municipalité de Saint-Aimé);
- M. Martin Lajeunesse, conseiller régional (Ville de Sorel-Tracy);



- M. Mario Fortin, directeur général du Recyclo Centre;
- M^{me} Jennifer Pinna, conseillère en économie circulaire au CTTÉI (Sorel-Tracy);
- M. Omer Bambara, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, à titre de personne-ressource et de secrétaire du comité.

Conformément à la procédure établie par la MRC de Pierre-De Saurel, une rencontre avec les membres du comité GMR a été réalisée le 23 mars 2021 pour présenter le projet de PGMR révisé et obtenir l'opinion et l'avis du comité sur son contenu. Cette rencontre a permis au comité de recevoir les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet de PGMR révisé.

Un avis public, incluant le sommaire du projet de PGMR révisé (Annexe IV), a été publié sur le site Internet de la MRC ainsi que dans un média régional en conformité avec l'article 53.14 de la LQE. Le projet de PGMR révisé était également disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi que dans chacune des municipalités concernées. Les municipalités locales dont le territoire est assujéti au PGMR ont également été invitées à rendre disponible le projet de PGMR révisé sur leur site Internet.

À l'issue de la consultation publique, les membres de la commission ont dressé un rapport des commentaires recueillis auprès du public. Les commentaires recueillis font partis du présent rapport.

Conformément à l'article 53.16 de la LQE, le projet de PGMR révisé a pour but de tenir compte des commentaires reçus et sera transmis à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'à chaque MRC environnante, accompagné du présent rapport de consultation publique.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	0
PROCÉDURE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	1
CONSULTATION PUBLIQUE (voir avis publics à l'annexe I)	4
DIFFUSION DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ	4
DÉROULEMENT ET PARTICIPATION DES ASSEMBLÉES	5
ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES	5
SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS	7
1. Réduire à la source	7
2. Intensifier la sensibilisation, l'éducation et la participation de tous les acteurs	7
3. Améliorer la performance des matières recyclables	9
4. Valoriser et collecter les matières organiques	9
5. Intensifier la récupération au niveau du secteur de la Construction, Rénovation, Démolition (CRD)	10
6. Favoriser l'économie circulaire	11
CONCLUSION	12

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I14 – AVIS PUBLICS DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL	14
ANNEXE II – PRÉSENTATION DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ	15
ANNEXE III – SONDAGE EN LIGNE	16
ANNEXE IV – SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2023-2030	17



CONSULTATION PUBLIQUE (voir avis publics à l'annexe I)

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR révisé et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Web de la MRC de Pierre-De Saurel le 12 août dernier. Les consultations publiques se sont tenues les jeudis 29 septembre et 6 octobre 2022 pour respecter le délai de 45 jours comme l'exige l'article 53.14 de la LQE.

La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

- Jeudi 29 septembre 2022, 19 h
MRC de Pierre-De Saurel, salle du Conseil
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Jeudi 6 octobre 2022, 19 h
MRC de Pierre-De Saurel, salle du Conseil
100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Cet avis public ainsi que le sommaire du projet de PGMR révisé ont été publiés dans le journal local « *Les 2 Rives* » le 16 août 2022 (voir document en annexe).

Afin d'encourager la participation citoyenne, des publications ont été faites sur la page Facebook de la MRC et un sondage sous forme de discussion a été organisé sur Cocorico. Cocorico est une plate-forme de discussion en ligne où les citoyens pouvaient répondre à des questions ainsi que donner leurs avis sur le projet de PGMR révisé et le processus de consultation.

DIFFUSION DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR révisé, le sommaire du projet de PGMR révisé, et l'avis public ont été rendus accessibles sur le site Web de la MRC durant toute la période de consultation. Les municipalités locales de la MRC ont été invitées à rendre disponible sur leur site Internet le projet de PGMR révisé ainsi que le sommaire détaillé en lien avec l'avis public et la consultation publique et chacune des douze municipalités locales durant toute la période de consultation.

Par ailleurs, des communiqués annonçant les consultations ont également été diffusés sur les pages Facebook de la MRC et de certaines municipalités (voir Annexe II).



DÉROULEMENT ET PARTICIPATION DES ASSEMBLÉES

Les assemblées débutaient par l'inscription des participants. En première partie, l'objectif et le déroulement de la soirée étaient présentés suivis d'une présentation PowerPoint du projet de PGMR et d'une pause. En deuxième partie, les participants étaient invités à poser leurs questions, à émettre leurs commentaires et à déposer un mémoire, s'il y avait lieu.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions et les autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Les personnes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet de PGMR révisé pouvaient soumettre des représentations écrites à la MRC de Pierre-De Saurel par la poste à l'adresse suivante : 50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7 ou par courrier électronique à info@mrcpierredesaurel.com. La date limite pour la réception des commentaires était fixée au 7 octobre 2022 avant 12 h.

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES

1. Inscription des participants;
2. Ouverture de l'assemblée de consultation publique par le président de la commission;
3. Présentation des membres de la commission;
4. Présentation du déroulement de l'assemblée de la consultation publique;
5. Présentation du projet de modification du PGMR par le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles :
 - i. Aspect légal du PGMR (Loi sur la qualité de l'environnement et Politique québécoise de gestion des matières résiduelles);
 - ii. Bref portrait du PGMR en vigueur et diagnostic du système de gestion;
 - iii. Orientations, objectifs et plan d'action du PGMR de la MRC de Pierre-De-Saurel;



6. Pause et inscription des intervenants;
7. Interventions des participants;
8. Mot de la fin du président de la commission;
9. Levée de l'assemblée de la consultation publique.



SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Les suggestions et recommandations sont organisées et proposées à partir des grandes catégories du plan d'action.

1. Réduire à la source

- ✓ Mettre en place des stratégies vers une démarche zéro déchet;
- ✓ Mettre en place une stratégie ou un règlement de réduction des articles à usage unique;
- ✓ Élaborer un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire;
- ✓ Soutenir les activités de réemploi.

Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Continuer à respecter la hiérarchie des 3RV;
- Informer, sensibiliser et éduquer afin d'améliorer le tri à la source;
- Encourager les processus de revalorisation;
- Penser à tendre vers le zéro déchet;
- Encourager les entreprises à diminuer les emballages dès la production d'un produit;
- Légiférer sur les emballages inutiles auprès des producteurs et des vendeurs.

2. Intensifier la sensibilisation, l'éducation et la participation de tous les acteurs

- ✓ Renforcer/mettre en place des campagnes d'information et d'éducation sur la réduction à la source;
- ✓ Mettre en place de nouvelles tables de travail sectorielles;
- ✓ Faire connaître le coût de la gestion des matières résiduelles par type de matières (recyclables, organiques, déchets, etc.).



Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Organiser de la concertation intersectorielle pour sensibiliser et influencer sur les effets de la surconsommation;
- Inviter les acteurs locaux de l'industrie à exposer leur point de vue sur la gestion des déchets;
- Impliquer davantage les organismes qui œuvrent en sécurité alimentaire;
- Organiser des temps de formations pour les adultes et les jeunes sur la réduction des déchets à la source;
- Organiser des ateliers GMR en concertation avec le Centre de service scolaire de Sorel-Tracy afin d'initier les enfants à bien gérer les matières résiduelles;
- Fournir un effort de communication constant et répétitif pour alerter la population sur la gravité des enjeux concernant la gestion des matières résiduelles;
- Apprendre à faire le lien entre le gaspillage des ressources et les changements climatiques;
- Effectuer collectivement un virage en fonction des recommandations du BAPE;
- Créer un maillage avec les travailleurs des milieux pour sensibiliser les populations les plus vulnérables à la bonne utilisation des bacs de recyclage dans les multilogements;
- Mettre en place une politique d'écoresponsabilité au sein de la MRC;
- Favoriser l'écoresponsabilité dans le secteur événementiel;
- Sensibiliser, former et offrir de l'accompagnement ciblé aux organisateurs d'événements;
- Vérifier le respect de la réglementation lors des événements à partir de la reddition de compte;
- Rendre tous les événements de la MRC de Pierre-De Saurel écoresponsables.



3. Améliorer la performance des matières recyclables

- ✓ Favoriser la transition vers une démarche zéro déchet;
- ✓ Mettre en place une stratégie de réduction des articles à usage unique;
- ✓ Élaborer un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire;
- ✓ Soutenir les activités de réemploi.

Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Réduire les emballages inutiles et légiférer à cet effet;
- Développer des infrastructures locales de recyclage;
- Rechercher les meilleures pratiques de recyclage;
- Augmenter la visibilité du recyclage du verre et de ses points de récupération.
- Organiser un meilleur tri à la source avec le verre et le papier, notamment;
- Promouvoir le recyclage du verre en y installant des points de récupération;
- Mieux informer les citoyens sur les processus de recyclage du verre, du plastique, du papier et des vêtements afin de les sensibiliser à poser des gestes à impact positif;
- Éliminer définitivement les dépotoirs en organisant le recyclage de ces derniers;
- Légiférer sur l'utilisation des objets à usage unique;
- Augmenter le nombre de poubelles recyclables dans les lieux publics de la MRC de Pierre-De Saurel.

4. Valoriser et collecter les matières organiques

- ✓ Intensifier la collecte des matières organiques dans les multilogements;
- ✓ Implanter la collecte des matières organiques dans le secteur ICI et dans les écoles primaires et secondaires;
- ✓ Développer une collecte régionale des boues des fosses septiques;
- ✓ Offrir la collecte des matières organiques dans les lieux publics.



Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Évaluer la possibilité d'installer des bacs de collecte des matières organiques dans les parcs et lieux publics;
- Organiser la collecte des matières organiques pour les multilogements;
- Mettre en lumière la réussite de la collecte de matières organiques tout en continuant la distribution du compost auprès de la population;
- Sensibiliser la population aux frais de gestion supplémentaires lorsque la matière organique est contaminée par la matière résiduelle;
- Promouvoir les sacs compostables utilisables et non polluants auprès de la population;
- S'assurer d'une réglementation au sein de la MRC pour empêcher l'utilisation de sacs non conformes;
- Encourager le compostage domestique et les jardins communautaires;
- Sensibiliser les propriétaires des installations des fosses septiques quant au respect du règlement gouvernemental sur les vidanges desdites installations.

5. Intensifier la récupération au niveau du secteur de la Construction, Rénovation, Démolition (CRD)

- ✓ Développer des ententes avec les partenaires institutionnels;
- ✓ Ajouter des critères d'écoresponsabilité dans les programmes municipaux d'aide à la rénovation et dans les devis techniques d'appels d'offres;
- ✓ Mettre en place un projet permettant le réemploi des matériaux de construction au niveau de l'écocentre et en améliorer l'accès.

Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Vérifier que la MRC et les municipalités locales intègrent dans leurs appels d'offres une obligation d'utilisation d'un certain pourcentage de matières recyclées et promouvoir les matériaux durables, notamment;



- Optimiser l'écocentre afin qu'il soit davantage voué au réemploi, à la réparation et aux gisements des flux;
- Distinguer dans les règlements d'urbanisme le permis de déconstruction et le permis de démolition afin de détourner les matériaux réutilisables;
- Favoriser les entreprises qui offrent une option zéro déchet via un principe d'écofiscalité;
- Faire des flux orphelins un potentiel de recherche et d'innovation.

6. Favoriser l'économie circulaire

- ✓ Collaborer avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) et avec Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) pour établir une feuille de route en économie circulaire;
- ✓ Réaliser un portrait territorial de la gestion des matières résiduelles dans les industries.

Propositions et recommandations relatives à cette catégorie :

- Développer une stratégie de recyclage pour les ICI;
- Développer un partenariat avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), les organismes œuvrant en écologie industrielle et économie circulaire;
- Vérifier que la MRC et les municipalités locales intègrent dans leurs appels d'offres une obligation d'utilisation d'un certain pourcentage de matières recyclées;
- Optimiser l'écocentre afin qu'il soit davantage voué au réemploi, à la réparation et aux gisements des flux;
- Faire des flux orphelins un potentiel de recherche et d'innovation.

CONCLUSION

Les éléments collectés lors des échanges durant ces deux rencontres permettront à la commission de finaliser le PGMR. Dans l'ensemble, les propositions faites par les participants sont en phase avec ce qui est déjà indiqué dans le plan d'action.

D'une façon générale, le plan est bien reçu par les partenaires et les citoyens présents. Son ambition est forte et semble marquer un tournant pour la MRC dans sa gestion des matières résiduelles. La concertation et l'envie de collaborer à partir des diverses expertises sont très souvent revenues dans les échanges.

Une évaluation continue sera nécessaire. Il a été rappelé l'importance d'avoir des indicateurs de suivi sur les différentes mesures pour chaque action entreprise afin d'être en mesure de procéder à des bilans réguliers.

Dans un contexte mondial où l'urgence environnementale demeure une certitude, la MRC de Pierre-De Saurel prendra ses responsabilités dans ce défi à travers son PGMR 2023-2030. La MRC de Pierre-De Saurel s'affiche donc comme une MRC avec une conscience environnementale très forte.



DOCUMENTS PUBLIÉS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



ANNEXE I

AVIS PUBLICS DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL



3^e anniversaire

Mathieu Daigneault

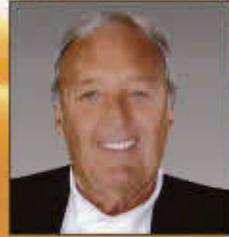
18 avril 1993
16 août 2019

Malgré les 3 années passées, tu nous manques toujours autant. Il nous semble que la douleur ne s'apaisera jamais. Le vide que ton absence a créé est impossible à combler.

Continue de veiller sur nous. Nous vivons toujours dans l'espoir qu'un jour, nous serons à nouveau réunis.

Salut Grand !
Papa, Maman, Dominic, famille, et ami(e)s.

214391

1^{er} anniversaire

Georges Goulet

18 août 2021

Tu étais un homme d'un genre bien à toi et ta chaleureuse présence donnait un sens à ma vie. Tu étais mon ami, tu étais mon amour, bien plus, tu étais mon mari. Pour tout ceci, je te dis merci. Même après 1 an d'absence, jamais je n'oublierai tous les bons moments que nous avons passés ensemble, car le vide que tu as laissé ne sera jamais comblé. Je ne cesserai de t'aimer, car je sais qu'un jour nous serons à nouveau réunis ; cette fois ce sera pour l'éternité.

Je t'aime, ton épouse Hélène

214478

André Bouvet-Morrisette est le nouveau capitaine des Éperviers de Sorel-Tracy

Alexandre Brouillard | Les 2 Rives

Avec le départ à la retraite de l'ancien capitaine des Éperviers de Sorel-Tracy, Adam Bourque, l'état-major de l'organisation a annoncé son successeur, le talentueux attaquant André Bouvet-Morrisette.

Le nouveau capitaine de la formation soreloise aura de grands patins à chausser afin de remplacer Adam Bourque qui occupait ce rôle de leader depuis 2018.

Ce dernier ne tarit d'ailleurs pas d'éloges à l'endroit de son successeur. « La sélection de Bouvy comme nouveau capitaine est assurément la décision la plus facile que l'organisation prendra durant l'été. André n'est pas le joueur qui parle le plus, toutefois il est un exemple à suivre sur la glace et sera sans aucun doute le genre de capitaine qui sera là pour plusieurs saisons et qui saura guider l'équipe comme les autres capitaines que nous avons eus à Sorel-Tracy », soutient Adam Bourque.

Le directeur général et entraîneur-chef des Éperviers, Christian Deschênes, est également satisfait de la décision. « C'est un gars avec une attitude de professionnel. Sa mise en forme, sa préparation de match, rien n'est laissé au hasard », assure-t-il.

Le principal intéressé est d'ailleurs honoré de ce vote de confiance. « Je vais m'assurer que l'objectif demeure le même, amener une troisième coupe à Sorel-Tracy. Je compte m'inspirer des capitaines avec qui j'ai eu la chance de jouer afin de jouer mon rôle », mentionne André Bouvet-Morrisette, qui en sera à une cinquième saison avec les Éperviers.

Par ailleurs, à l'aube du début de la saison 2022-2023, l'état-major a mis sous contrat le gardien Marc-Antoine Gélinais, qui disputera une quatrième saison avec les Éperviers. Finalement, l'organisation a aussi embauché le défenseur Guillaume Beaudoin. Ce dernier avait disputé huit rencontres de la saison dernière avec Sorel-Tracy, en plus de jouer 21 rencontres avec les Lions de Trois-Rivières dans la ECHL.



Le numéro 79 des Éperviers de Sorel-Tracy, André Bouvet-Morrisette, est le nouveau capitaine de la formation. Photo Pascal Cournoyer | Les 2 Rives ©

AVIS LÉGAUX

AVIS PUBLIC



Consultation publique relativement au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2029

À la suite de l'adoption par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance publique du 09 juin 2021 du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 pour son territoire, et ce, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC lance une consultation publique. Cette consultation publique a pour objet de permettre aux citoyens, groupes et organismes de faire parvenir leurs commentaires, recommandations ou questions sur le projet de PGMR à la MRC.

Une copie du projet de PGMR 2023-2029 ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC de Pierre-De Saurel, à l'adresse suivante : <http://www.mrcpierredesaurel.com/info-collectes> ainsi qu'au bureau de la MRC situé au 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, J3P 7X7, pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents peuvent aussi être consultés sur place au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

Pour ce faire, la MRC a constitué une commission pour mener la consultation publique sur la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cette commission, présidée par M. Sylvain Dupuis, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, recevra les commentaires, les suggestions et les questions de tous les intéressés au dossier, à l'occasion de deux assemblées publiques, et en fera rapport au Conseil de la MRC.

Ces deux séances auront lieu :

Judi, 29 septembre 2022 à 19 h

Salle du Conseil de la MRC
50 rue du Fort, Sorel-Tracy

Judi, 6 octobre 2022 à 19 h

Salle du Conseil de Yamaska
100 rue Guibault, Yamaska

La participation à la consultation peut se traduire de quatre façons, au choix :

1. Présence à la séance de consultation;
2. Dépôt d'un mémoire au préalable;
3. Dépôt ou présentation d'un mémoire lors d'une séance de consultation (sans dépôt préalable);
4. Dépôt d'un mémoire sans se présenter à une séance de consultation.
Dans ce dernier cas, la date limite pour déposer le mémoire est le vendredi 7 octobre 2022 avant 12 heures (midi).

Votre mémoire peut être déposé en personne ou acheminé par la poste au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel au 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, J3P 7X7, ou envoyé par courriel à l'adresse : info@mrcpierredesaurel.com

Pour plus de renseignements, il est possible de communiquer à l'adresse : obambara@mrcpierredesaurel.com

Donné à Sorel-Tracy, ce jeudi 11 août 2022.

M^{re} Joanie Lemonde, directrice générale adjointe et greffière

214476

 MRC de Pierre-De Saurel

 (450) 743-2703

 info@mrcpierredesaurel.com

 mrcpierredesaurel.com

[Promouvoir le site web](#)

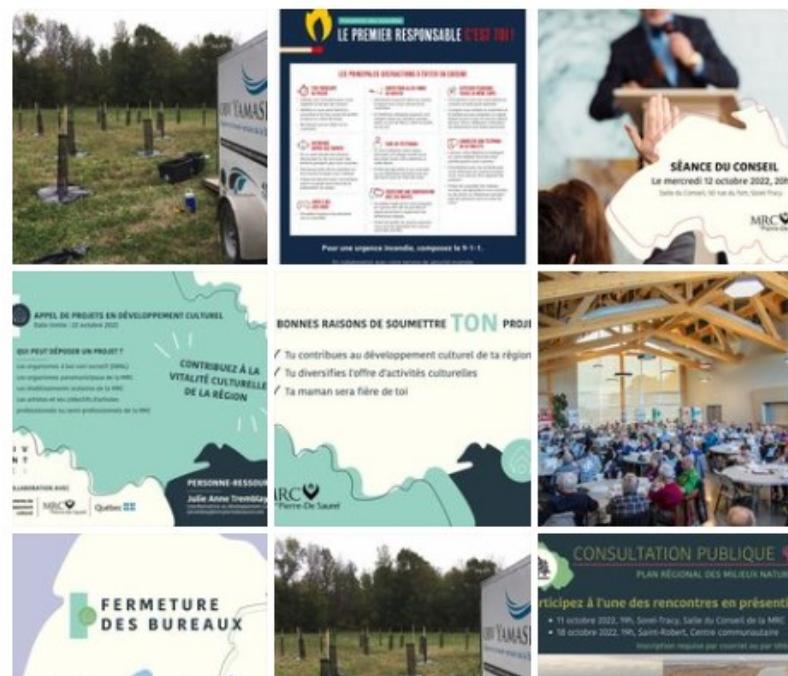
 Ferme bientôt

 Évaluation · 5,0 (6 avis)

[Suggérer des modifications](#)

Photos

[Afficher toutes les photos](#)



 MRC de Pierre-De Saurel
le 2 octobre à 08 h 00

Nous avons besoin de vous cet automne ! 

Donnez nous votre avis, vos conseils et vos recommandations quant au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pierre-de Saurel lors d'une consultation publique qui se tiendra à la salle Léo-Thérroux à 19h à Yamaska.

Vous ne pouvez pas venir en personne ? Aucun problème ! Soumettez vos suggestions par courriel à info@mrcpierredesaurel.com avant le 7 octobre midi. ... [Afficher la suite](#)



CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PIERRE-DE-SAUREL

À RETENIR

Participer à une consultation publique

- 29 septembre 2022, 19h, Sorel-Tracy, Salle du Conseil de la MRC
- 6 octobre 2022, 19h, Yamaska, Salle Léo-Thérroux

Soumettre un mémoire

- Avant le 7 octobre 2022 12h
- Par courriel : info@mrcpierredesaurel.com

Pour plus d'informations
communiquez avec le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
Omer Bambara au 450 743 2703 poste 237

ANNEXE II

PRÉSENTATION DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ



V I V
A N T
I C I

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

MRC de Pierre-De Saurel

Assemblée de consultations publiques

29 septembre 2022 à Sorel-Tracy
6 octobre 2022 à Yamaska



MRC
DE Pierre-De Saurel

Objectifs de l'assemblée

V I V
A N T
I C I

Répondre aux obligations légales du processus de révision des PGMR en:

1. Présentant le projet de PGMR 2023-2030 de la MRC aux citoyens;
2. Répondant aux questions et recueillant les commentaires et suggestions des participants;
3. Consignant ces commentaires et suggestions dans le rapport de consultations publiques.



Plan de la présentation

V I V
A N T
I C I

1. Présentation du processus de révision du PGMR
2. Cadre légal de la planification régionale de la GMR
 - 2.1. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
 - 2.2. Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR
3. Bref portrait du PGMR en vigueur
4. Bilan des matières résiduelles générées sur le territoire
5. Diagnostic du PGMR 2016-2021
6. Orientations et objectifs du projet de PGMR 2023-2030
7. Description des mesures proposées
8. Programme de suivi
9. Conclusion



Qu'est-ce qu'un PGMR?

V I V
A N T
I C I

Le PGMR est une exigence prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q, chapitre 2).

Il vise à planifier la façon de gérer toutes les matières résiduelles produites par tous les générateurs sur un territoire donné.

Il contient:

1. Description géographique et socio-économique du territoire d'application;
2. Liste des municipalités visées par le plan et répartition des responsabilités en GMR;
3. Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR et des installations de traitement des MR;
4. Inventaire détaillé des MR produites pour une année de référence donnée;
5. Bref bilan de la mise en œuvre du précédent PGMR;
6. Orientations et objectifs régionaux visant l'atteinte des cibles de GMR fixés par le gouvernement du Québec;
7. Plan d'action, échéancier de réalisation et planification budgétaire;
8. Système de surveillance et de suivi.



1. Processus de révision du PGMR

V I V
A N T
I C I

- Élaboration d'un projet de PGMR (art. 53.23.1)
- Adoption du projet de PGMR par une résolution du conseil de la MRC (art. 53.11)
- Élaboration par la MRC de la procédure de consultation publique portant sur le projet de PGMR (art. 53.13)
- Publication d'un sommaire du projet de PGMR, d'un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées (art. 53.14)
- Consultations publiques (art. 53.13 et 53.15)
- Production d'un rapport de consultations publiques (art. 53.15 al.2)
- Transmission du rapport au conseil de la MRC (art. 53.15 al.2)



SUITE..

V I V
A N T
I C I

- Transmission du projet de PGMR à RECYQ-QUÉBEC (art. 53.16)
- Analyse de conformité par RECYQ-QUÉBEC (art. 53.17)
- Adoption par règlement du PGMR par la MRC (art. 53.17)



2. Cadre légal de la planification régionale de la GMR

V I V
A N T
I C I

- Depuis les dernières modifications de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les plans de gestion des matières résiduelles doivent être révisés à tous les sept ans (art. 53. 23 de la LQE)
- Publication du premier PGMR de la MRC en 2005
- Publication du second PGMR en 2016
- Démarche de révision de la troisième génération du PGMR débutée en 2021
- Date limite d'entrée en vigueur du PGMR révisé: 15 juin 2023



2.1. Politique québécoise de GMR

V I V
A N T
I C I

Objectif fondamental de la PQGMR:

« Éliminer une seule matière résiduelle au Québec: le résidu ultime »

Trois enjeux:

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.



2.2. Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

V I V
A N T
I C I



2.2. Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR (suite)

V I V
A N T
I C I

Stratégie de valorisation de la M.O:

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions en GES en 2030.



3. Bref retour sur le PGMR en vigueur

V I V
A N T
I C I

- Le PGMR 2016-2021 est marqué par:
 - L'implantation de la collecte des matières organiques sur tout le territoire (secteurs résidentiels et ICI) en 2017
 - L'ouverture de l'écocentre régional en 2016
 - La conception et la mise en œuvre du plan de communication:
Mission: Réduction



3. Bref retour sur le PGMR en vigueur (suite)

V I V
A N T
I C I

- Les objectifs globaux :

Matières	Objectifs
Réduction des quantités éliminées	Ramener la quantité à éliminer à 400 kg/hab. (tous secteurs confondus hormis les boues) d'ici 2020.
Matières organiques	Composter 65 % en 2017 et 86 % en 2020.
Matières recyclables (PCVMP)	Rehausser le taux de recyclage à 62 % en 2017 pour atteindre 73 % en 2020.
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri les résidus CRD du segment du bâtiment.	Recycler 77 % des résidus de CRD en 2016 pour atteindre 90 % en 2020.



4. Bilan des matières résiduelles

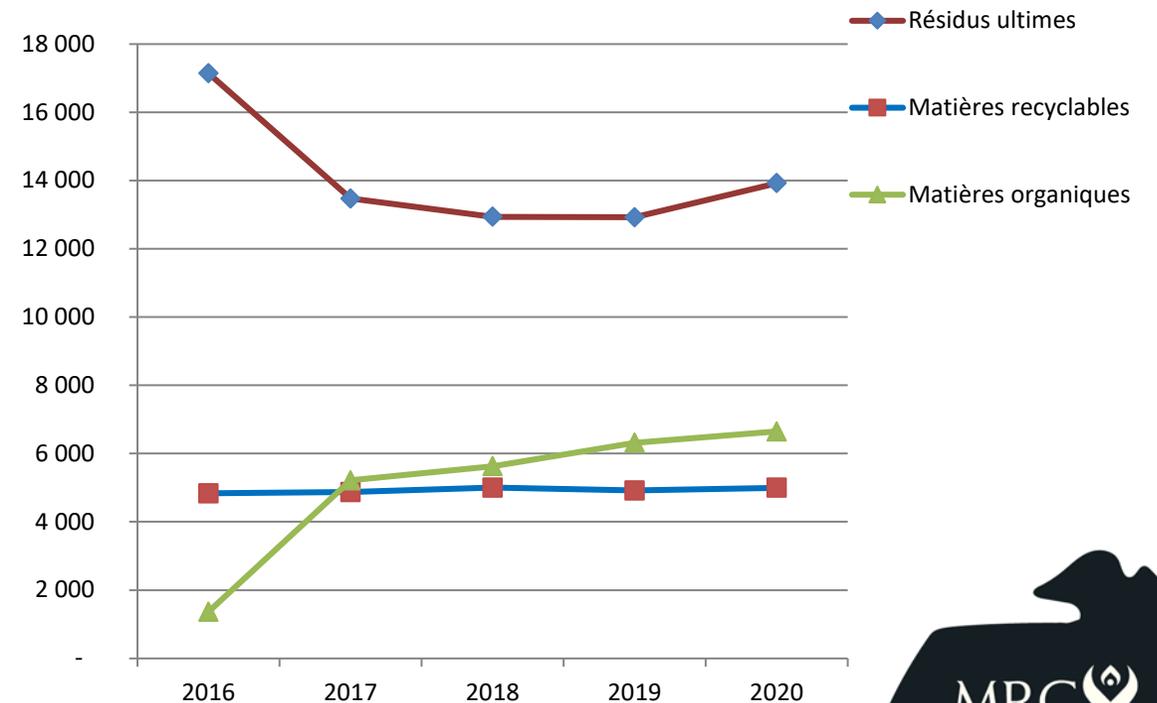
V I V
A N T
I C I

- Collectes en bordure de rue

Quantités collectées porte à porte

	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus ultimes	17 138	13 472	12 935	12 923	13 923
Matières recyclables	4 834	4 872	5 002	4 920	4 996
Matières organiques	1 366	5 217	5 629	6 317	6 647
Total	23 338	23 560	23 567	24 160	25 567

Suivi tonnage porte à porte (t)



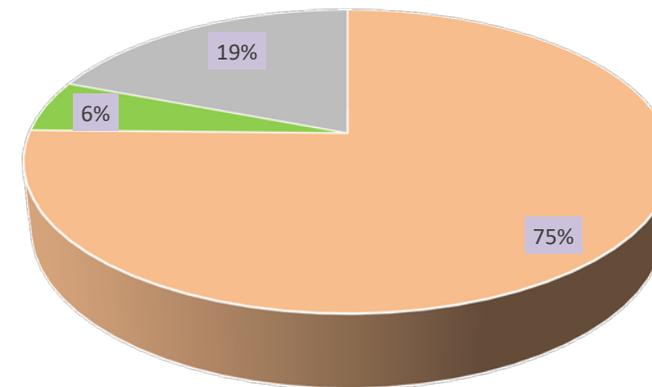
4. Bilan des matières résiduelles (suite)

V I V
A N T
I C I

4.2. Matières reçues à l'écocentre

Années/MR (T)	2017	2018	2019	2020
Agrégats	807	718	923	1 064
Bardeaux d'asphalte	443	349	487	474
Bois	1 274	967	1 179	1 205
Gypse	104	197	233	227
Sous-total de CRD	2 628	2 230	2 822	2 970
Résidus verts (RV)	299	186	294	218
Résidus ultimes (RU)	1 229	572	823	755
TOTAL: CRD + RV + RU	4 156	2 989	3 940	3 943

Répartition des quantités de matières par catégorie



■ Résidus de CRD ■ Résidus verts ■ Résidus ultimes



4. Bilan des matières résiduelles (suite)

V I V
A N T
I C I

4.3. RDD reçus à l'écocentre en 2020

MATIÈRES	QUANTITÉS (KG)
Peintures	18 543
Liquides organiques	34 811
Acides	1 401
Aérosols	1 761
Bases	7 586
Huiles usées	3 129
Oxydants	1 251
Pesticides	2 021
TOTAL	70 501

- 70,5 T de RDD récupérés avec une prédominance des RDD organiques (liquides organiques et peintures)
- Autres matières déposées:
 - Produits électroniques: 34 T
 - Métaux: 252 T
 - Pneus: 3610



4. Bilan des matières résiduelles (suite)

V I V
A N T
I C I

4.4. Secteurs ICI et CRD

SECTEUR	QUANTITÉS (T)
ICI	13 442
CRD	3 770
TOTAL	17 212

Source: MELCC, 2019

4.5. Biosolides

- Boues des fosses septiques (BFS) : N/A
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA): N/A
- Boues municipales de stations d'épuration (BSM): N/A
- **Total boues estimées: 1 780 récupérées sur 4 277 tmh générées** (outil de RECYQ-QUÉBEC, 2020)

- La MRC n'offre pas de service à ces secteurs
- Matières résiduelles gérées par des contrats privés
- Données fournies par l'outil de RECYQ-QUÉBEC



5. Diagnostic du PGMR 2016-2021

V I V
A N T
I C I

Type	Objectifs visés	Résultat 2020
Matières éliminées	Réduire la quantité de matières éliminées à 400 kg/hab	595
Matières organiques	Composter pour atteindre 86%	72%
Matières recyclables (PCVMP)	Rehausser le taux pour atteindre 73%	62%
CRD	Recycler les résidus pour atteindre 90%	80%

Forces:

- . Compétence de la MRC en GMR (hormis les boues de vidange des étangs et des fosses septiques);
- . Implantation des 3 voies de collecte



5. Diagnostic du PGMR 2016-2021 (suite)

V I V
A N T
I C I

Faiblesses:

- . Manque de connaissance sur la GMR des ICI
- . Non participation effective du tri au niveau de certains multilogements.

Opportunités:

- . Modernisation de la collecte sélective;
- . Nouvelles REP: plastiques agricoles, électroménagers et appareils frigorifiques des ICI;
- . Projet régional d'économie circulaire.

Menaces:

- . Faible intérêt de certains ICI pour la GMR.



6. Orientations et objectifs du Projet de PGMR 2023-2030

V I V
A N T
I C I

- Adoption et application des principes du développement durable;
- Application et respect de la hiérarchie des 3RV;
- Adéquation avec les objectifs de la PQGMR.



6. Orientations et objectifs du Projet de PGMR (suite)

V I V
A N T
I C I

Types de matières	Objectifs	Échéance
Réduction des matières éliminées	Éliminer moins de 500 kg/hab	2029
Matières organiques	Continuer à améliorer la performance en atteignant 80%	2029
Matières recyclables (PCVMP)	Rehausser le taux de recyclage à 75%	2029
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri les résidus CRD du segment bâtiment	Recycler 80% des résidus de CRD	2029



7. Plan d'action 2023-2030

V I V
A N T
I C I

- Trois Orientations:
 1. Détourner des matières de l'élimination;
 2. L'application et le respect des 3RV
 3. Améliorer la GMR dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD), rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la GMR sur le territoire.

- Détaillées en six axes dans lesquels s'insèrent une quarantaine de mesures



7.1 Description des mesures du Plan d'action

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
1. Améliorer la collecte des MR	- Augmenter le taux de recyclage; - Obtenir une meilleure qualité	MRC	OGD	2023-2030
2. Améliorer la collecte et le recyclage des MO	Recycler 75 % des MO des secteurs résidentiels et ICI (encourager la pratique de l'herbicyclage, feuillicyclage et du compostage domestique)	MRC	Municipalités et usagers	2023-2030
3. Réduire les résidus ultimes	Réduire les quantités à éliminer et les ramener à moins de 500 kg/hab/an	MRC	Tous les générateurs : secteur résidentiel, ICI et CRD	2023-2030
4. Réduire l'élimination des encombrants	Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire	MRC	Municipalités et usagers	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
5. Collecter dans les lieux publics	<ul style="list-style-type: none">- Réduire les quantités à éliminer et les ramener à moins de 500 kg/hab/an- Maximiser la collecte sélective	Municipalités	MRC	2023-2030
6 à 10. Améliorer la performance de l'écocentre régional	<ul style="list-style-type: none">- Recycler/valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;- Trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment;- Récupérer entre 3 300 à 4 200 tonnes par année de matières (majoritairement des résidus de CRD, mais aussi des résidus verts, des RDD et du PCVMP) par année.	MRC	Usagers	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
11. Recycler les BM	Recycler biologiquement toutes les MO	Municipalités	Propriétaires agricoles	2023-2030
12. Recycler les BFS	- Maximiser la collecte des MO et leur traitement biologique; - Gérer les fosses septiques en conformité avec Q-2, r.22; - Bannir l'élimination des BFS.	Municipalités	Résidents concernés	2023-2030
13. Bannir l'élimination du carton et du papier	Ne plus éliminer le carton et le papier.	MRC et usagers	OGD	2023-2030
14. Bannir l'élimination du bois	Ne plus éliminer le bois, mais plutôt le recycler	MRC	Usagers	2023-2030
16. Réduire le nombre de bacs et de collectes des RU	Réduire les quantités à éliminer et les ramener à moins 500 kg/hab	MRC	Usagers	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
19. Réduire le gaspillage alimentaire	Détourner de l'élimination les produits alimentaires non consommés et les redonner	MRC	Organismes locaux	2023-2030
21. Développer une stratégie de recyclage pour les multilogements	Recycler 75% du PCVMP Recycler 80% des MO	MRC	Propriétaires et résidents des multilogements	2023-2030
22. Développer une stratégie de recyclage pour les ICI	Recycler 75% du PCVMP Recycler 80% des MO	MRC	CTTÉI, ICI	2023-2030
23. Recycler les plastiques agricoles	Recycler les plastiques agricoles générés par le secteur agricole	MRC	Agrirecup, propriétaires agricoles	2023-2030
24. Acquérir des connaissances dans les secteurs des ICI et CRD	Connaître la GMR dans ces secteurs afin de mieux planifier	MRC	CTTÉI, gestionnaires des ICI et CRD	2023-2030
25. Promouvoir l'économie circulaire	Maximiser le réemploi; Réduire le gaspillage et l'utilisation de nouvelles ressources	MRC	CTTÉI et organismes œuvrant dans l'économie circulaire	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
26. Promouvoir l'écologie industrielle	Établir une banque de données sur les matières résiduelles interentreprises; Explorer et établir les synergies potentielles	MRC	CTTÉI et ICI	2023-2030
27. Animer des conférences/ateliers sur la GMR	ISÉ aux 3RV et les enjeux de la GMR	MRC	Organismes œuvrant en GMR	2023-2030
28. Publier des outils de sensibilisation	Atteinte des objectifs : 75 % du taux de recyclage du PCVPM, 80 % du taux de récupération des matières organiques	MRC	Organismes œuvrant en GMR	2023-2030
29. Retourner une partie du compost aux usagers	Distribution de compost aux usagers	MRC	Municipalités	2023-2030
30. Inspecter et procéder à la sensibilisation de proximité	Atteinte globale des objectifs de réduction et de recyclage, ainsi que le bon tri des matières	MRC	Usagers	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
31. Animer des activités de sensibilisation dans les écoles	Atteinte des objectifs globaux de réduction et de recyclage à terme; Appropriation des concepts des 3 RV	MRC	CSS et les écoles	2023-2030
32. Développer un programme de sensibilisation pour les multilogements et ICI	Atteinte globale des objectifs de réduction de l'élimination et de recyclage	MRC	Propriétaires, résidents de multilogements et ICI	2023-2030
33. Sensibiliser les communautés	Sensibiliser les intervenants sur les bonnes pratiques de réduction, de réemploi et de recyclage	MRC	Communautés	2023-2030
34. Participer aux événements publics par la sensibilisation	Atteinte globale des objectifs	MRC	Organismes œuvrant en GMR	2023-2030
38. Recruter un agent de sensibilisation	Atteinte globale des objectifs; Augmenter la participation; Meilleur tri des matières	MRC	CÉGEP et universités	2023-2030



7.1 Description des mesures du Plan d'action (suite)

V I V
A N T
I C I

Mesure	Résultats attendus	Responsable	Partenaire	Échéancier
39. GMR sur les terres publiques	Préserver la salubrité des lieux publics (campings, sentiers de randonnées, parcs, etc.).	Municipalités	Usagers des terres publiques (randonneurs, campeurs)	2023-2030
40. Assurer le suivi et la mise en œuvre du PGMR	. Évaluation de la réalisation des objectifs; . Diagnostic des contraintes et solutions; . Efficience en gestion des ressources.	MRC	Tous les générateurs : secteur résidentiel, ICI et CRD	2023-2030



7.2 Budget

V I V
A N T
I C I

Budget estimé par unité d'occupation et par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
U.O.	28 296	28 466	28 636	28 808	28 981	29 155	29 330
Coût (\$)	189	184	188	192	197	201	206



8. Programme de suivi

V I V
A N T
I C I

Pour assurer la mise œuvre et le suivi du PGMR:

- Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des MR;
- Caractériser les apports de matières résiduelles collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation;
- Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des impacts des mesures adoptées.

La production du bilan annuel incluant les inventaires de matières produites, valorisées et enfouies permettront un suivi de l'évolution de la GMR sur le territoire et l'atteinte des objectifs fixés.



9. Conclusion

V I V
A N T
I C I

PGMR réaliste en tenant compte:

- Des objectifs de la PQGMR et de son plan d'action 2019-2024;
- De la spécificité du territoire de la MRC;
- Des installations de GMR sur le territoire de la MRC et à l'extérieur;
- De la participation de tous les générateurs de matières résiduelles sur le territoire.



V I V
A N T
I C I

Merci de votre participation!



ANNEXE III

SONDAGE EN LIGNE



CONSULTATION PUBLIQUE RÉVISION PGMR

Questionnaires en ligne sur la révision du Projet de PGMR de la MRC de Pierre-De Saurel



Vous répondez au présent sondage en tant que:*

Citoyen(ne)

Représentant(e) d'une entreprise, organisme, commerce ou institution

Vous êtes de quelle municipalité?*

- Massueville
- Saint-Aimé
- Saint-David
- Sainte-Anne-De-Sorel
- Sainte-Victoire-De-Sorel
- Saint-Gérard-De-Majella
- Saint-Joseph-De-Sorel
- Saint-Ours
- Saint-Robert
- Saint-Roch-De-Richelieu
- Sorel-Tracy
- Yamaska

Connaissez-vous l'outil "ÇA VA OÙ" de Recyc-Québec qui vous permet de savoir comment et où se départir d'un produit dans votre région?*

- Oui
- Non

Aimeriez-vous avoir davantage d'information sur le tri des matières résiduelles?*

- Oui
- Non

Comment aimeriez-vous recevoir cette information ou y avoir accès?

- Page facebook
- Courriel (via Infolettre)
- Publication d'aide mémoire (poste)
- Publication dans le journal hebdomadaire (.....)
- Publication dans le journal municipal
- Autre :.....

Connaissez-vous le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) actuel de la MRC de Pierre-De Saurel?*

- Oui, j'ai une connaissance du PGMR
- Non, je sais que ça existe, mais sans plus
- Non, je ne sais pas ce qu'est un PGMR en général

À quel moment sortez-vous généralement votre bac:*

	À toutes les collectes	Lorsque rempli entre 75 et 100%	Lorsque rempli à 50%	Lorsque rempli à 25%	Ne l'utilise pas
À déchet (noir)					
À recyclage (bleu)					
À matière organique (brun)					

Avez-vous déjà utilisé les services de l'écocentre régional?*

- Oui et les services actuels me conviennent
- Oui, mais les services actuels devraient être bonifiés
- Non, mais je sais qu'ils existent
- Non et je ne connais pas ce service

Si désiré, veuillez nous faire part de tout autre commentaire concernant les écocentres.

Votre réponse :

Selon vous, sur quels sujets votre municipalité devrait mettre des EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES? (maximum de 3 réponses)*

- La diminution de la quantité de déchets résidentiels enfouis
- La réduction à la source des matières résiduelles (par exemple par le bannissement de certains produits à usage unique ou en subventionnant certains produits durables)
- L'implantation et le soutien d'initiatives de réemploi (ex. les comptoirs vestimentaires ou des zones dédiées au réemploi dans les écocentres du territoire)
- L'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens sur les meilleurs moyens de mieux gérer et trier leurs matières résiduelles
- L'accessibilité à des bacs de recyclage et de matières organiques dans les lieux publics
- La mise en place de mesures ciblées aux secteurs industries/commerces/institutions visant à réduire la quantité de déchets enfouis par ces secteurs
- Le service de collecte (fréquence, limitations, etc.) des matières résiduelles et les collectes spéciales (encombrants, résidus verts, etc.)
- Aucun effort additionnel requis
- Autre :

Indiquer l'importance de chaque action visant l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (GMR) du territoire:

	Peu important	Important	Très important
Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens			
Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des ICI (industries, commerces et institutions)			
Assurer la présence d'îlots à trois voies (déchets, compost et recyclage) dans les lieux publics (parcs, promenades, coeurs villageois, etc.) de chacune des municipalités			



Mettre à la disposition des municipalités participantes des îlots à trois voies (déchets, compost, recyclages) supplémentaires pour leurs événements (festival et autre)			
Améliorer la gestion des matières recyclables des ICI (industries, commerces et institutions)			
Favoriser l'économie circulaire avec nos ICI, les déchets de l'un peuvent être utile pour l'autre			
Favoriser la récupération du plastique agricole			
Adopter une politique favorisant davantage l'utilisation des matériaux recyclés ou revalorisés du secteur de la construction, rénovation et démolition dans les devis pour les travaux de construction et rénovation			
Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les municipalités participantes à faire de même			
Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles (réduction de déchet, principe de base du recyclage, utilisation du bac brun)			
Offrir un service régional pour la collecte des boues des installations septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire			
Subvention pour l'achat de couches lavables			
Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques			

Pensez-vous que les ICI (industrie, commerce, institution) font un bon travail en matière de récupération?

- Oui
- Non
- Autre :.....

Si vous êtes un ICI, seriez-vous intéressé à rencontrer un conseiller pour faire un Audit de vos matières résiduelles?

- Oui
- Non

Afin de toujours mieux répondre à vos besoins et constamment s'améliorer n'hésitez pas à nous laisser connaître votre point de vue, commentaire ou suggestion en lien avec la gestion des matières résiduelles

Votre réponse :.....

MERCI au nom de l'environnement! N'hésitez pas à participer à la consultation publique du 29 septembre à la salle du conseil de la MRC et le 6 octobre à la salle du conseil de Yamaska à 19 heures en présentiel. Sinon vous pouvez aussi soumettre un mémoire à l'adresse courriel suivante: info@mrcpierredesaurel.com ou à notre bureau au 50 rue du Fort, Sorel-Tracy avant le 7 octobre 2022.

ANNEXE IV

SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2023-2030



SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2023–2030

1. Le plan de gestion des matières résiduelles

Le plan de gestion des matières résiduelles est un document à élaborer, à publier et à réviser conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Il s'agit d'un outil pour planifier et gérer les matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC et par tous les secteurs : résidentiel et ICI (industries, commerces et institutions).

Le PGMR doit décrire, entre autres, le territoire de planification sous ses multiples aspects, la compétence sur la gestion des matières résiduelles et poser un diagnostic sur la performance des matières résiduelles en termes d'élimination et de valorisation. Des objectifs doivent être définis et accompagnés d'un plan d'action permettant de les atteindre en proposant le montant du budget qui sera alloué.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, chaque municipalité doit être couverte par un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui doit être révisé tous les sept ans. Le PGMR de la MRC de Pierre-De Saurel a été publié en 2005 et révisé en 2016. En 2021, une troisième révision est entamée.

Parmi les étapes de révision du PGMR, il y a lieu de tenir une consultation publique afin de recueillir les commentaires, recommandations et suggestions des citoyennes et citoyens résidents sur le territoire d'application. Pour la MRC de Pierre-De Saurel, ce territoire d'application est constitué des 12 municipalités qui composent la région.

2. Bilan du PGMR 2016 – 2020

Le PGMR 2016 – 2021 est notamment marqué par l'implantation de la collecte des matières organiques et l'ouverture de l'écocentre régional.

La réalisation et la réussite de ces deux projets majeurs, grâce à un imposant plan de communication, ont permis de réduire l'enfouissement de 25 % par rapport à 2016. La quantité de matière organique récupérée est d'environ 7 000 tonnes par an, soit 137 kg/hab. Quant à l'écocentre, l'apport volontaire permet de récupérer et d'acheminer aux installations de recyclage plus de 3 500 tonnes par année de résidus de construction, de métaux, de produits électroniques et de résidus domestiques dangereux.

Tableau 2-1. Quantités totales collectées en 2020

	QUANTITÉS (T)	KG/HAB.	%
ORDURES MÉNAGÈRES	14 909	290	49 %
MATIÈRES RECYCLABLES	4 996	97	16 %
MATIÈRES ORGANIQUES	7 327	143	24 %
RÉSIDUS DE CRD	3 042	59	10 %
MÉTAUX	252	5	1 %
RDD	75	1	0,25 %
TOTAL	30 601	596	100 %

3. Objectifs, plan d'action et mesures du PGMR 2023-2030

Le PGMR de troisième génération à l'horizon 2030 se place sous le signe de la continuité et de l'amélioration continue. En effet, les différentes collectes et services étant mis en place, il y a lieu de les optimiser en termes de réduction de l'enfouissement, du rehaussement de la récupération et de la réduction des coûts.

3.1. Objectifs

À cet effet, des objectifs sont proposés en conformité avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la réalité régionale.

Tableau 3-1 Objectifs

MATIÈRES	OBJECTIFS
Réduction des quantités éliminées	Éliminer moins de 500 kg/hab. d'ici 2029 (tous secteurs confondus).
Matières organiques	Continuer à améliorer la performance en atteignant 80 % à l'horizon 2029.
Matières recyclables : papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP)	Rehausser le taux de recyclage à 75 %.
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri les résidus CRD du segment du bâtiment.	Recycler 80 % des résidus de CRD d'ici 2029.

3.2. Plan d'action et mesures

Afin d'atteindre les objectifs fixés, un plan d'action structuré en une quarantaine de mesures est proposé. Ces mesures sont regroupées en :

3.2.1. Services offerts

Assurer un service de collecte porte à porte pour les résidus ultimes, les matières recyclables et les matières organiques ainsi qu'un service d'apport volontaire à l'écocentre pour les résidus de construction et de démolition, les résidus domestiques dangereux, les produits électroniques et les résidus verts. Les mesures des services offerts sont :

- Mesure 1. Améliorer la collecte des matières recyclables (PCVMP);
- Mesure 2. Améliorer la collecte et le recyclage des matières organiques;
- Mesure 3. Réduire les résidus ultimes;
- Mesure 4. Réduire les encombrants;
- Mesure 5. Collecter dans les lieux publics;
- Mesure 6. Améliorer la performance de l'écocentre régional;
- Mesure 7. Continuer à collecter les résidus de CRD à l'écocentre;
- Mesure 8. Collecter les RDD et les assimilables;
- Mesure 9. Collecter les matières inscrites au programme de la REP;
- Mesure 10. Traiter les appareils contenant des halocarbures;
- Mesure 11. Gérer et recycler les boues municipales;
- Mesure 12. Gérer et recycler les boues de fosses septiques.

BANNIR DE L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES VISÉES

- Mesure 13. Contribuer au bannissement de l'élimination du carton et du papier;
- Mesure 14. Contribuer au bannissement de l'élimination du bois;
- Mesure 15. Contribuer au bannissement de l'élimination des matières organiques;



3 RV

- Mesure 16. Réduire – Limiter le nombre de bacs à déchets et réduction du nombre de collectes;
- Mesure 17. Réduire – Encourager l'herbicyclage et le feuillicyclage;
- Mesure 18. Réduire – Encourager le compostage domestique;
- Mesure 19. Réduire le gaspillage alimentaire;
- Mesure 20. Sensibiliser sur la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire;
- Mesure 21. Développer une stratégie pour le recyclage du PCVMP dans les multilogements;
- Mesure 22. Développer une stratégie pour le recyclage dans les ICI;
- Mesure 23. Recycler les plastiques agricoles;
- Mesure 24. Continuer à acquérir des connaissances sur les secteurs ICI et CRD;
- Mesure 25. Réemploi – Promouvoir l'économie circulaire;
- Mesure 26. Promouvoir l'écologie industrielle.

3.2.1.1. Application des 3 RV et ISÉ

Grâce au plan de communication en amélioration constante, un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) est mis en œuvre dans l'esprit de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3 RV).

- Mesure 27. Animer des conférences et ateliers sur la gestion des matières résiduelles;
- Mesure 28. Publier des outils de sensibilisation;
- Mesure 29. Retourner une partie du compost aux citoyens;
- Mesure 30. Inspecter et procéder à une sensibilisation de proximité;
- Mesure 31. Animer des activités de sensibilisation dans les écoles;
- Mesure 32. Développer un programme de sensibilisation pour les ICI et les résidents des multilogements;
- Mesure 33. Sensibiliser les communautés;
- Mesure 34. Participer aux événements publics.



3.2.1.2. Responsabilisation

Le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles informe les usagers sur la gestion des matières résiduelles dans le territoire de la MRC. Des mesures de responsabilisation sont prévues pour les cas de non-conformité après avoir informé les usagers.

- Mesure 35. Responsabiliser les résidents;
- Mesure 36. Responsabiliser le secteur ICI;
- Mesure 37. Responsabiliser le secteur CRD.

PROJETS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES

- Mesure 38. Recruter un agent de sensibilisation;
- Mesure 39. Gérer les matières résiduelles sur les terres publiques;
- Mesure 40. Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de gestion des matières résiduelles.

3.2.1.3. Projets et actions spécifiques

Des projets sont proposés, tels que le recrutement d'un agent de sensibilisation durant la période estivale, l'animation d'ateliers sur les 3 RV dans les écoles, la récupération et le recyclage des plastiques agricoles.



3.3. Budget

Le tableau suivant propose une estimation budgétaire établie sur la base des coûts actuels et indexés annuellement.

Tableau 3-2 Proposition budgétaire

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DÉPENSES							
RÉSIDUS ULTIMES	2 727 298	2 795 481	2 865 368	2 937 002	3 010 427	3 085 688	3 162 830
MATIÈRES RECYCLABLES	1 464 200	1 500 800	1 538 300	1 576 800	1 616 200	1 656 600	1 698 000
MATIÈRES ORGANIQUES	1 662 800	1 704 400	1 747 000	1 790 700	1 835 500	1 881 400	1 928 400
RÉSIDUS CRD	191 000	195 800	200 700	205 700	210 800	216 100	221 500
RDD	105 700	108 300	111 000	113 800	116 600	119 500	122 500
ISÉ	68 200	69 900	71 600	73 400	75 200	77 100	79 000
GESTION	657 600	674 000	690 900	708 200	725 900	744 000	762 600
TOTAL DÉPENSES	6 876 798	7 048 681	7 224 868	7 405 602	7 590 627	7 780 388	7 974 830
REVENUS							
COMPENSATION CS	1 063 639	1 357 022	1 390 990	1 425 760	1 461 385	1 497 960	1 535 390
RRE	428 000	418 000	408 000	398 000	388 000	378 000	368 000
REVENUS	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
TOTAL REVENUS	1 531 639	1 815 022	1 838 990	1 863 760	1 889 385	1 915 960	1 943 390
COÛT APRÈS DÉDUCTIONS DES REVENUS	5 345 159	5 233 659	5 385 878	5 541 842	5 701 242	5 864 428	6 031 440
U.O.	28 296	28 466	28 636	28 808	28 981	29 155	29 330
COÛT PAR U.O.	189	184	188	192	197	201	206

3.4. Suivi de la mise en œuvre

Les données sur les quantités collectées sont enregistrées et analysées. Ces analyses permettent de vérifier si les objectifs sont atteints et si des correctifs sont apportés. Des bilans annuels sont élaborés et publiés.

